

Monsieur Christophe BRISSAUD

Châteauroux,  
Le 28 septembre 2021.

N/Réf :  
GG/AG.2021.68

Objet :  
Notification refus d'attribution.

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de la Fédération des Chasseurs de l'Indre, une demande de plan de chasse pour l'année cynégétique 2021-2022 enregistrée au courrier le 14 septembre dernier (**la date limite de dépôt étant au 15 février pour une première demande**). Nous sommes au regret de vous faire savoir que sur ce territoire situé sur la commune de Tendu, aucun plan de chasse grand gibier ne vous sera attribué.

En effet, nous avons considéré que **la superficie et la nature de votre territoire de chasse est insuffisante** pour autoriser le prélèvement des animaux dans le respect du développement durable des populations de gibier concernées, de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, ainsi qu'en matière de sécurité.

Aussi, nous vous encourageons vivement, pour la prochaine année cynégétique, à vous rapprocher des attributaires de plans de chasse voisins afin de regrouper vos territoires de chasse pour déposer une demande d'attribution commune.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre dévouement.

Le Président,  
Gérard Génichon

